République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Finances

Direction Générale des Impôts



GUIDE D'ADHESION AU PORTAIL DE DECLARATION ET DE PAIEMENT EN LIGNE « MOUSSAHAMA'TIC »





Disponibilité



Facilité



Rapidité



Sécurité

SOMMAIRE

1	Présentation du portail « Moussahama'tic »	03
2	Contribuables bénéficiants des services du portail « Moussahama'tic »	03
3	Adhésion au portail « Moussahama'tic »	03
	3. A Souscription en ligne de la demande d'adhésion	03
	3. B Dépôt physique du dossier d'adhésion	08
4	Accès au portail « Moussahama'tic »	08
5	Avantages du portail « Moussahama'tic »	08
6	Support technique	09
7	Nos contacts	09

1. Présentation du portail « Moussahama'tic » :

Moussahama'tic est un portail web de déclaration et de paiement en ligne des impôts et taxes dus par les contribuables. Il est dédié aux déclarations fiscales suivantes :

- → Déclarations «G50»;
- → Déclarations IFU «G12, et G 12bis» ;
- → Taxe de Domiciliation Bancaire «TDB».

2. Contribuables bénéficiants des services du portail «Moussahama'tic » :

Peuvent adhérer au portail Moussahama'tic les contribuables soumis au régime de l'impôt forfaitaire « IFU », et ceux soumis au régime du « réel », relevant des recettes des impôts (hors CPI et CDI).

3. Adhésion au portail « Moussahama'tic »:

La demande d'adhésion aux services du portail « Moussahama'tic » peut s'effectuer à travers :

- → La souscription en ligne de la demande d'adhésion via le portail Moussahamatic ;
- → Le dépôt physique du dossier d'adhésion au niveau de la recette dont relève le contribuable.

A- Souscription en ligne de la demande d'adhésion :

Pour les besoins de la souscription en ligne vous devez suivre les étapes ci-après :

- Accéder à l'adresse : https://moussahamatic.mfdgi.gov.dz/ pour créer votre compte de déclaration et de paiement en ligne sur le portail « Moussahama'tic »,
- Cliquer sur le lien « je créer mon compte »



Nouvelle Souscription

- Saisir votre Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF);

Nouvelle Souscription	
00091610^^^1	Assurer vous du NIF introduit !

Remarque:

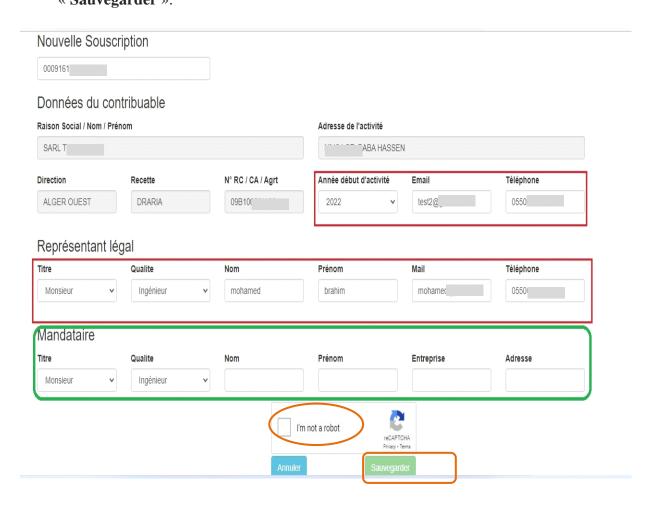
Dans le cas ou votre NIF est inexistant dans la base des données, veuillez vous rapprocher de la recette des impôts dont vous dépendez.

- Patienter un moment le temps de chargement des informations
- Une fois les données chargées, procédez au remplissage de l'ensemble des champs qui s'affichent (voir figure ci-dessous) ;

NB:

- → Les champs insérés dans les cadres rouge sont des champs obligatoires ;
- → Les champs facultatifs sont marqués par un cadre vert, mais il faut les remplir.

- Procéder à la vérification des informations saisies, puis valider le captcha, en cliquant sur le bouton « Sauvegarder ».

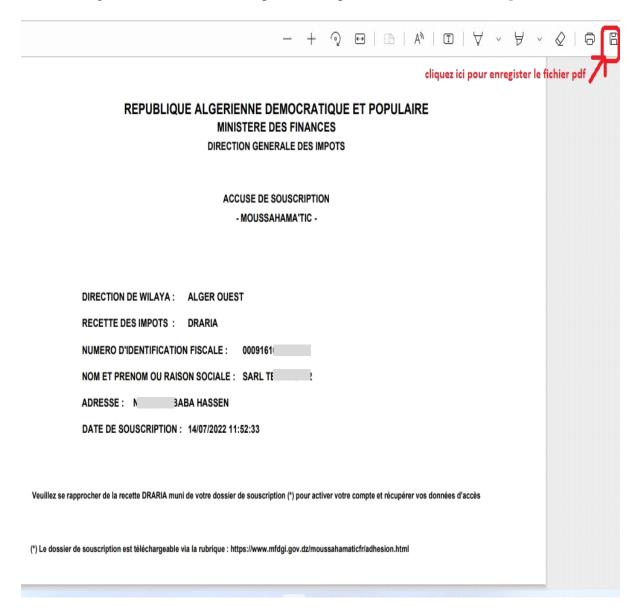


- Une fois l'inscription effectuée, un message de confirmation s'affiche indiquant le succès de l'opération.



- Ensuite, un accusé de souscription en format PDF, s'affiche ;

- Sauvegarder l'accusé de souscription en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».

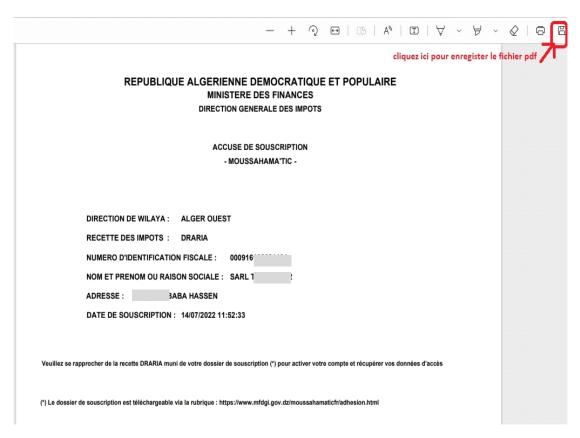


Vous pouvez télécharger votre accusé de souscription de la manière suivante :

- Cliquez sur le lien: https://moussahamatic.mfdgi.gov.dz/Souscription.asp;
- Saisissez votre NIF
- Cliquez ensuite, sur « Télécharger l'accusé d'inscription ».



Vous pouvez également imprimer votre accusé d'inscription en cliquant sur l'icone « imprimé ».



Pour récupérer votre code d'accès, vous devez vous rapprocher de la recette des l'impôt dont vous dépendez. Lors de ce déplacement procédez au dépôt du dossier d'adhésion ci-après :

- Le cahier des dispositions générales dument signé par le contribuable adhérent (Télécharger le document);
- Le formulaire de demande de souscription (télécharger le formulaire) ;
- Un mandat du contribuable adhérent autorisant le signataire du formulaire de souscription à agir pour son compte, si le signataire du formulaire n'est pas son représentant légal. / (Télécharger le formulaire);
- L'accusé de souscription au portail « Moussahama'tic.

Un code d'accès vous sera délivré. Ce code est valable uniquement pour le premier accès, vous serez invité à le changer automatiquement dès votre première connexion.

NB : le dossier d'adhésion est en libre téléchargement sur le portail public « Moussahama'tic ».

B- Dépôt physique du dossier d'adhésion au portail « Moussahama'tic » :

Afin de pouvoir demander l'adhésion au portail, Vous devez vous rapprocher de la recette des impôts dont vous relevez, à l'effet de déposer le dossier d'adhésion défini ci-après :

- Le cahier des dispositions générales dument signé par le contribuable adhérent (**Télécharger** le document);
- Le formulaire de demande de souscription (télécharger le formulaire) ;
- Un mandat du contribuable adhérent autorisant le signataire du formulaire de souscription à agir pour son compte, si le signataire du formulaire n'est pas son représentant légal. / (Télécharger le formulaire);

Un code d'accès à votre compte fiscal vous sera délivré. Ce code est valable uniquement pour le premier accès, vous serez invité à le changer automatiquement dès votre première connexion.

NB. Le dossier d'adhésion est disponible et en libre téléchargement sur le portail public «Moussahama'tic».

4. Accès à l'espace privé sur le portail «Moussahama'tic » :

Vous pouvez accéder à ce service en ligne via une connexion internet depuis les appareils suivants:

- → Tablette.
- → Ordinateur.
- → Mobile (smart phone).

5. Avantages du portail Moussahama'tic :

- → Commodité : accomplir ses obligations fiscales à distance.
- → **Rapidité** : qualité de service optimale.
- → **Sécurité** : conforme aux Standards de Sécurité Internationaux.
- → **Disponibilité**: accessible 24h/24, 7J/7.
- → Suivi : traçabilité des échanges.

6. Supports techniques:

Les guides de téléprocédures repris ci-dessous, sont mis à votre disposition sur les liens ci-après :

- → Guide d'accès au portail de la déclaration et du paiement en ligne Moussahama'tic;
- → Guide de la déclaration et du paiement en ligne de la « G12 » ;
- → Guide de la déclaration et du paiement en ligne de la « G 50 » ;
- → Guide de la déclaration et du paiement en ligne de la taxe de domiciliation bancaire.

7. Nos contacts

→ Pour obtenir des informations sur les formalités des téléprocédures, consultez le portail public «Moussahama'tic» sur le site web de la DGI

www.mfdgi.gov.dz/moussahamaticfr

- → Pour les questions relatives à la procédure d'adhésion, de déclaration et de paiement d'impôts et taxes en ligne, contactez : moussahamtic_aide@mf.gov.dz
- → Pour toute difficulté rencontrée en matière de paiement en ligne, contactez-le : Numéro vert 3020.

Observation importante

- → Pour mettre à jour vos nouvelles coordonnées, rapprochez-vous de la recette dont vous relevez. La prise en compte des modifications intervient au plus tard à la prochaine échéance fiscale, cette mise à jour concerne les données figurant au formulaire de souscription et/ou de son annexe.
- → L'adhésion à ce service ne permet pas de recourir à la procédure classique de dépôt ou de paiement.